

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix février le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : **13** Conseillers présents : **11** conseillers votants : **12**

Présents : Jean-Michel TARIN, Stéphane ROUX, Robert JUGE, Frédéric ALLIER, Yves PESENTI, Annette CHAMONTIN , Mélanie RECOLLIN-BELLON, Alexandra POILBLANC, Pascal GIVERT, Alexandre BONNIER , Bernard BREYTON, Roger POIZAT

Absents : Claire VORON a donné pouvoir à Pascal GIVERT, Annette CHAMONTIN

Secrétaire de Séance : Alexandra POILBLANC

.....

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du conseil 13 janvier 2022 à l'unanimité. Roger POIZAT s'abstient.

1 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Frédéric ALLIER

Frédéric ALLIER, conseiller municipal délégué, expose au conseil municipal la proposition d'attribution des subventions aux associations décidée en commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer les subventions suivant le tableau ci-après. Les subventions de fonctionnement seront versées sur présentation du compte de résultat de l'association.
- décide que la subvention d'animation sera versée aux associations sur présentation des justificatifs de dépenses liées à l'animation.

Il est noté le soutien de la Commune pour aider les associations pour réaliser leurs animations. Le Gros Bal se déroulera le week end du 15 août mais les organisateurs rencontrent des problèmes pour mobiliser beaucoup de bénévoles.

ASSOCIATIONS	subvention attribuée 2021	Valorisation mise à disposition de matériel/personnel/ local : 2022	demande de subvention 2022	% de la subvention du budget prévisionnel 2022		subvention attribuée pour 2022	Valorisation mise à disposition de matériel/personnel/ local 2022
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT							
CAF Vercors Sud + Ski Club	1 000.00 €		1 000.00 €	16 800.00 €	5.95%	1 000.00 €	
Les Amis de l'Ecole	2 500.00 €		2 500.00 €	11 173.00 €	22.38%	2 500.00 €	
La maison Pour Tous	2 500.00 €		2 000.00 €	24 005.00 €	8.33%	2 000.00 €	
Les Souffleurs			3 000.00 €	25 160.00 €	11.92%	800.00 €	
Vercors Rugby (apéro concerts-Touch rugby)	1 500.00 €	150.00 €	1 500.00 €	16 976.00 €	8.84%	1 500.00 €	150.00 €
Lou Vioule	350.00 €		350.00 €	550.00 €	63.64%	350.00 €	
Vercors Ski de Fond	2 000.00 €	150.00 €	1 500.00 €	100 750.00 €	1.49%	1 500.00 €	150.00 €
Club des Gentianes (3ème âge)		150.00 €					150.00 €
Paroisse		150.00 €					150.00 €
TOTAL	9 850.00 €	600.00 €	11 850.00 €			9 650.00 €	600.00 €

SUBVENTIONS ANIMATION							
Les Drayes du Vercors	600.00 €		1 200.00 €	23 000.00 €	5.22%	1 200.00 €	
Les Yeux Fertiles (Festival des Chapelles)	800.00 €		1 000.00 €	32 510.00 €	3.08%	800.00 €	200.00 €
Vercors Ski de Fond "Allumés de la spatule"			500.00 €			500.00 €	
Maison pour Tous (aides aux actions Cinéma)	400.00 €		400.00 €	1 664.00 €	24.04%	400.00 €	
La Boule du Vercors		150.00 €					150.00 €
Les Amis de l'Ecole (Voyage)		150.00 €	900.00 €	10 600.00 €	8.49%	600.00 €	150.00 €
Les Souffleurs						1 200.00 €	
Le Gros Bal du Vercors			1 820.00 €	83 126.00 €	2.19%		1 820.00 €
CAISSE DE RESERVE						500.00 €	
TOTAL	1 800 €	300 €	5 820 €			4 700.00 €	2 320.00 €
TOTAL GÉNÉRAL			17 670.00 €			14 350.00 €	2 920.00 €

2 –PRESENTATION DU PROJET DE JARDINS PARTAGES : POINT D'ETAPE

Rapporteur : Mélanie Recollin-Bellon

La première réunion pour les jardins partagés a eu lieu en janvier.

Après une visite du terrain pour le situer, en comprendre la topographie et les contraintes techniques, la dizaine de personnes présentes s'est réunie pour échanger sur les envies.

Sans rentrer dans les détails, 2 idées principales émergent :

- le besoin de créer **des parcelles individuelles** afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de travailler la terre et de produire leurs légumes
- l'envie de créer **des espaces collectifs**, à partager et entretenir collectivement : verger, petits fruits, vivaçothèque...

Il a aussi été discuté de la place de la mairie et de la gestion du fonctionnement par une association via une convention avec la mairie.

Les élus du groupe de travail se sont ensuite réunis pour échanger sur les éléments à apporter au conseil municipal.

Dans un premier temps, il sera demandé au conseil de se positionner sur :

- le fait de confier l'organisation des jardins partagés à une association
- la mise à disposition gratuite du terrain à l'association
- la recherche d'une solution pour l'approvisionnement en eau du terrain :
 - pomper les eaux pluviales qui arrivent aux réservoir (analyse de l'eau ? filtration ?)
 - cuve à eau à remplir (tonne à eau) : solution provisoire
- la poursuite du travail avec les habitants et dans la rédaction d'une convention avec la future association (voir la convention de Vassieux)

Frédéric Allier pensait que les parcelles de jardin seraient attribuées suivant un système de tirage au sort comme l'affouage des lots de bois.

Bernard Breyton souligne que l'association est nécessaire uniquement s'il existe une partie commune (banc, vivaçothèque). D'autre part, il faudra anticiper les places de parking, sécuriser le scialet et prévoir de couper les arbres. La préparation du terrain nécessitera une année avant de pouvoir cultiver les jardins.

Mélanie Recollin-Bellon rappelle que s'il n'existe pas d'association, il risque de manquer de synergie et de suivi du projet.

Il est décidé la mise à disposition gratuite des parcelles AH 227 et 463 pour les jardins partagés et qu'il est nécessaire de connaître le nombre d'habitants intéressés par ce projet. Le mode de fonctionnement de l'association et la place de la mairie en son sein restent à définir.

Le projet des jardins partagés sera donc à nouveau examiné lors du conseil de mars 2022.

3 – PRÉSENTATION DES PROJETS DU COLLÈGE AUTOUR DE LA RÉSISTANCE : JOURNÉE DU 20 MAI 2022

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Les enseignantes d'histoire, de musique et de français du collège travaillent en ce moment avec leurs élèves sur des projets autour de la résistance.

L'équipe enseignante du collège est très mobilisée et impliquée sur ces thématiques et souhaite transmettre et entretenir le mieux possible la mémoire de l'histoire de la résistance sur le plateau du Vercors auprès des jeunes générations.

Avec un grand respect des familles et des lieux, les enseignantes et enseignants cherchent

également à développer de nouvelles approches permettant de mieux faire partager ces réflexions aux élèves.

Il est envisagé, le vendredi 20 mai prochain, plusieurs cérémonies dans la cour des fusillés :

- Des interprétations de la Marseillaise ou du Chant des Partisans par les élèves
- Des extraits de la pièce de théâtre Antigone
- Un hommage à la Brigade de Gendarmerie médaillée de la résistance
- .../...

Le programme précis reste à construire et le souhait est également d'associer, sous une forme à imaginer, les acteurs intéressés comme par exemple, les associations d'anciens combattants, la Gendarmerie, le régiment de Spahis ou éventuellement l'Ordre de la Libération ...

Nota : la journée de la résistance est normalement commémorée le 27 mai. Toutefois, le calendrier ne permet pas, cette année, d'assurer la présence des élèves ce jour-là. (Week-end de l'Ascension)

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation de la journée sur la Résistance le 20 mai 2022 organisée par les professeurs du Collège Sport Nature et décide de s'associer à la préparation et à son bon déroulement.

4 – PROPOSITION DE CCAS : ORGANISER UN PIQUE-NIQUE PARTAGÉ DES HABITANTS :

Rapporteur : Frédéric Allier

Frédéric ALLIER, conseiller municipal délégué, expose au conseil municipal la proposition du CCAS d'organiser un pique-nique des habitants.

Les occasions de convier tous les habitants de la Chapelle à partager un moment de convivialité et à se retrouver sont rares ; et cela est encore plus vrai depuis le début de la pandémie.

L'organisation resterait simple : chaque habitant qui le souhaite apporterait un plat ou une boisson ou un dessert à partager dans un lieu à définir, par exemple dans le jardin de Ville, pour partager, échanger, se retrouver ...

Les associations le souhaitant pourraient proposer des animations simples.

Le CCAS pourrait se charger de l'organisation.

La date du dimanche 3 juillet à midi a été envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe de l'organisation de ce pique-nique et décide d'en confier la préparation et l'organisation du CCAS.

Frédéric Allier fait également le bilan du repas et des colis de Noël. Au niveau du CCAS, une réflexion est également engagée sur les actions portées par le CCAS (subventions, repas ...).

Le CCAS souhaite également se rapprocher de l'assistante sociale pour connaître les besoins des personnes en difficultés.

5 – ACHAT ET VENTE DE PARCELLES AUX BRUYÈRES

Rapporteur : Robert JUGE

A l'occasion de la création de l'avenue des Sources et du bornage des parcelles, il avait été décidé de :

- vendre à l'euro symbolique à Mme Revol Sabine la parcelle AH 740 d'une surface de 44 m² qui est mitoyenne de la parcelle AH 741 lui appartenant

- acquérir pour 1 euro symbolique auprès de Mme Revol Sabine la parcelle AH 742 d'une surface de 428 m² qui comprend le bassin de décantation des eaux pluviales de la zone et la parcelle AC 422 d'une surface de 8 m² pour régularisation foncière de l'avenue des Grands Goulets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de vendre à Mme Sabine Revol à l'euro symbolique la parcelle AH 740 d'une surface de 44 m².

- accepte d'acheter à Mme Sabine Revol à l'euro symbolique la parcelle AH 742 d'une surface de 428 m² et la parcelle AC 422 d'une surface de 8 m².

- dispense l'acquéreur et le vendeur de verser le prix ;

- dit que tous les frais seront à la charge de la Commune de la Chapelle en Vercors ;

- mandate l'étude notariale ANDRÉ pour rédiger l'acte ;

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes les pièces afférentes.

6 – ACHAT ET VENTE DE PARCELLES AUX AUBANNEAUX

Rapporteur : Yves Pesenti

Suite à la vente des parcelles AC 439 et 442 situées chemin des Aubanneaux, la SARL les Aubanneaux propose à la commune de lui céder les parcelles AC 440, AC 441 et AC 443 pour l'euro symbolique. Ces parcelles correspondent à l'emprise du Chemin des Aubanneaux qui dessert les habitations de M. Palomo et de l'ancienne colonie des PTT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte d'acheter à la SARL Les AUBANNEAUX domiciliée à Valence à l'euro symbolique les parcelles AC 440 d'une surface de 657 m² ; AC 441 d'une surface de 618 m² et AC 443 d'une surface de 11 m².

- dit que tous les frais seront à la charge de la Commune de la Chapelle en Vercors ;

- mandate l'étude notariale ANDRÉ pour rédiger l'acte ;

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes les pièces afférentes.

7 – ADHÉSION À ENERGIE PLUS DU SDED

Rapporteur : Stéphane Roux

Dans le but d'aider les collectivités drômoises à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, Territoire d'énergie Drôme – SDED engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public.

Adhésion « Énergie Plus » : cette formule permet à la collectivité d'accéder à plusieurs services liés au patrimoine dont elle est propriétaire,

- D'une valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE),
- D'un outil de suivi des consommations permettant d'enregistrer et d'utiliser par elle-même les données liées à son patrimoine bâti.
- L'analyse de ses consommations d'énergie par Territoire d'énergie Drôme - SDED
- Les études d'aide à la décision
- L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique

- L'accompagnement au déroulement de projets

L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0,20 € pour les communes rurales (au sens de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité - TCCFE) ou à 0,50 € pour les communes urbaines (au sens de la TCCFE) par habitant et par année civile. Elle est plafonnée à 10 000 €/an.

L'adhésion est renouvelée par tacite reconduction chaque année civile sur une durée minimum de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le règlement de la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire,
- Décide d'adhérer à la formule « Energie Plus » de la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 845 habitants (chiffres INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit un montant de 169 €.

8 – DECONNEXION DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE : DEMANDES DE SUBVENTION

Rapporteur : Yves Pesenti

Le Syndicat Intercommunal d'Eaux et d'Assainissement du Vercors (SIEAV), dont la commune de la Chapelle en Vercors est membre, a réalisé un schéma directeur d'assainissement en octobre 2019. Pour éliminer les eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées, le rapport préconisait la mise en séparatif de l'avenue des Acacias. Ces travaux seront engagés en 2022 par le SIEAV. La Commune a délibéré en 2021 pour la mise en place d'un transfert de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales sur le secteur de l'avenue des Acacias.

Des inspections télévisuelles complémentaires réalisées à l'automne 2021 (préconisés dans le schéma) ont fait apparaître le raccordement d'une source sur le réseau unitaire de l'avenue des Acacias à l'angle ouest du bâtiment de la mairie et la présence d'un réseau d'eaux pluviales inconnu qui est connecté sur le réseau d'assainissement de la place de l'Hôtel de Ville.

Les travaux de déconnexion du réseau d'eaux pluviales sur le secteur de la Place de l'Hôtel de Ville sont donc devenus nécessaires pour finaliser la mise en séparatif de l'avenue des Acacias et diminuer les eaux claires parasites constatés dans le réseau d'assainissement.

D'autre part, la Commune a lancé un schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales mais souhaiterait engager au plus vite les travaux de reprise du réseau d'eau pluvial suite aux dégâts d'orage d'août 2021. Lors de cet épisode pluvieux, l'eau de pluie collectée s'est donc mélangée avec les eaux usées dans le réseau d'assainissement, provoquant un débordement des réseaux et qui a endommagé la chaussée dans le centre bourg (place de l'Hôtel de Ville principalement). La Commune a donc conclu un contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Beaur pour chiffrer les travaux nécessaires sur le réseau d'eaux pluviales en novembre 2021.

Les travaux proposés sont :

- Reprise intégrale du tronçon de réseau d'eaux pluviales de l'angle de l'avenue des Acacias / avenue des Bruyères jusqu'à l'avenue des Sorbiers avec reprise des branchements côté gauche (Mairie) et côté droite (pluvial église) en tranchée mutualisée avec l'eau potable + interception DN 400 inconnu et croisement au-dessus de l'EU
- Reprise intégrale du tronçon de réseau d'eaux pluviales sur la place de l'Hôtel de ville

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	HT en Euros	Recettes	HT en Euros
Travaux AVP	54 812.73	DSIL/DETR 25 %	16 328.00
Curage, inspection, contrôle	4 500.00	Agence de l'Eau 55 %	35 922.00
Maîtrise d'œuvre	6 000.00	Autofinancement 20 %	13 062.73
TOTAL	65 312.73	TOTAL	65 312.73

La réfection de la voirie (estimée à 45 165 € HT) a fait l'objet de demandes de financement spécifiques en 2021 et est subventionnée à hauteur de 80 % au titre des intempéries par la DETR et le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux de déconnexion des réseaux d'eaux pluviales de la place de l'Hôtel de Ville,
- sollicite de l'État au titre de l'exercice 2021 une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou DSIL au taux le plus élevé pour les travaux de réparation sur le réseau d'eaux pluviales;
- sollicite les financements les plus élevés possibles auprès des autres financeurs institutionnels (Agence de l'Eau, ...) pour les travaux de déconnexion des réseaux d'eaux pluviales ;
- décide de la création d'un groupement de commande avec le SIEAV pour lancer la consultation des marchés de travaux de déconnexion du réseau d'eaux pluviales de la place de l'Hôtel de Ville.

9 - MOTION DE SOUTIEN RADIO ROYANS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Monsieur le Maire fait lecture de la motion de soutien à Radio Royans.

Radio Royans, basée à St Jean en Royans, est une radio rurale dédiée à la communication de proximité entre des territoires qui représentent au quotidien un bassin de vie, mais qui dans la réalité administrative est éclatée sur 2 départements : la Drôme et l'Isère. L'Association de Coordination Culturelle du Royans est titulaire de la fréquence, depuis 1987.

Depuis le 1er janvier 2017, la radio émet sur deux grandes Communautés de Communes, regroupant 5 anciens cantons, avec 40 communes dont une moitié fait partie du Parc Naturel Régional du Vercors. La moyenne de la population des communes ne dépasse pas 500 habitants. Notre territoire est en zone de montagne, certaines zones ne sont pas couvertes par l'émetteur et notamment le Vercors Sud. Cependant la radio peut être écoutée sur le site www.radioroyans.fr. Radio Royans est un outil d'information de proximité. En travaillant sur des thématiques transversales et diversifiées (environnement, développement local, culture, patrimoine, mobilité, problématiques scolaires ou agricoles...), l'équipe contribue à développer une cohérence de territoire.

Depuis 2015, Radio Royans a développé son activité en direction du territoire enclavé du Vercors sud. La dynamique créée autour d'un nouveau média, le soutien des associations partenaires et l'assentiment des élus locaux, a amenés cette radio à collaborer avec la Maison Pour Tous et la Maison de l'Aventure à la Chapelle en Vercors avec une demande de fréquence temporaire pour préfigurer une demande d'extension de fréquence de notre part. En janvier 2018, le CTA de Lyon a refusé l'autorisation temporaire arguant d'une absence de fréquence disponible. Cette décision n'entame pas la motivation de Radio Royans ainsi que celle de ses partenaires mais situe bien certaines difficultés de prise en compte du développement des zones rurales isolées.

Une étude a donc été réalisée par un cabinet indépendant : Be Cast Consulting. Ses résultats

contredisent la raison invoquée par le CTA de Lyon et invitent aujourd'hui à demander qu'un appel à fréquence soit émis par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur la fréquence FM 93.4. (cf document joint)

L'obtention par Radio Royans de cette nouvelle fréquence permettrait la couverture quasi-totale du territoire de la Communauté de Commune Royans Vercors et contribuerait ainsi à la nouvelle cohérence territoriale.

Petit territoire chargé d'histoire, nourri par une culture de la Résistance, le Vercors Sud souffre aujourd'hui d'un déficit de communication en interne, pour lui-même, et en externe pour faire entendre sa voix.

Conscients de ses atouts, l'objectif de cette radio est de devenir un référent de qualité pour l'intérêt commun du Vercors sud, l'action de la radio menant à une meilleure connaissance mutuelle, créant du lien social à l'échelle de son territoire de diffusion, au travers de programmes pluralistes : actualité, information, associatif, environnement, développement durable, culturel, éducatif, social, rural, politique et économique. La communication de proximité doit permettre de contribuer au renforcement de l'attractivité de notre territoire par un développement économique, social et environnemental équilibrés.

Les élus souhaitent défendre et faire entendre cette « plus-value » du Vercors Sud au travers de ce média de proximité qu'est la radio associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'ensemble du contenu de la motion de soutien à Radio Royans en faveur d'une ouverture d'un plan de fréquence sur le Vercors Sud.
- s'associe solidairement à la démarche de Radio Royans

La commune a été sollicitée par Radio Royans pour obtenir une subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

La commission qui a examiné l'ensemble des demandes faites par les associations constate que l'enveloppe budgétaire ne permet pas de réserver une suite favorable à cette demande. Adopté à l'unanimité.

Radio Royans a installé un studio d'enregistrement à la Maison de l'Aventure animé par Rachel Magnin.

10 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA CCRV POUR LES TRAVAUX DES VESTIAIRES DES BÂTIMENTS TECHNIQUES

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

La commune de LA CHAPELLE EN VERCORS loue depuis le 1^{er} janvier 2020 une partie des bâtiments des services techniques à la Communauté des Communes Royans Vercors : un garage et l'accès aux vestiaires des agents communaux car les agents intercommunaux ne disposent pas de vestiaires et de salle des repos à la Chapelle en Vercors. A l'occasion de la réfection totale du bâtiment, l'intercommunalité a sollicité la commune pour la création d'une salle des repos et de vestiaires pour ces agents, distincts de ceux des agents communaux.

Ces locaux seront aménagés dans l'ancien garage situé à droite de l'ancien bureau en RDC.

Considérant que le montant du fonds de concours de 10 000 euros n'excède pas la part d'autofinancement communal, conformément au plan de financement joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la Communauté des Communes du Vercors en vue de participer au financement des

vestiaires et de la salle de repos des agents intercommunaux à hauteur de 10 000 euros.

11 - BAIL STUDIO 8 : MISE EN PLACE DE CHARGES LOCATIVES

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Monsieur le Maire propose pour le studio n° 8 de l'immeuble Edelweiss de modifier le bail pour inclure les charges d'eau et d'électricité ce qui facilitera la gestion du compteur électrique et d'eau. En effet, ce studio comme les deux autres studios de l'immeuble Edelweiss sont réservés à des locations de courtes durées car ils sont mis à disposition des maîtres-nageurs de la piscine de la Chapelle en Vercors pendant les mois de juillet et août.

Le loyer mensuel actuel est de 215 € pour une surface de 25 m². Il est proposé de fixer les charges mensuelles à 95 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le bail de location du studio n°8 de l'immeuble Edelweiss pour inclure des charges locatives (eau-électricité) d'un montant de 95 euros par mois.

POINTS D'INFORMATION ET D'ACTUALITÉ

- Mairie ouverte le 12 mars de 10h à 12 h à la salle des fêtes. Les habitants pourront poser leurs questions aux élus. Il est prévu de faire une présentation de PVD, les jardins partagés, la Cure ... Pascal Givert, Robert Juge, Roger Poizat et Alexandra Poilblanc seront présents.

Réunion de restitution du diagnostic PVD prévu le 26 mars 2022

- Mélanie Recollin-Bellon explique que d'ici 2024 des composteurs collectifs doivent être installés car les déchets organiques ne seront plus ramassés avec les déchets ménagers. La CCRV a fait le choix d'installer des composteurs collectifs pour ceux qui ne disposent pas de jardins. Après discussion, les emplacements choisis sont la cure et le parking du Crédit Agricole. Une nouvelle formation « référent composteur collectif » sera lancée en mars pour assurer le suivi des bacs.
Bernard Breyton rappelle la nécessité de communiquer sur l'évolution des consignes de tri dans le journal ou la lettre communale.
- Frédéric Allier expose le problème du financement des sorties piscine dans le cadre scolaire qui représente un coût de 1 600 € pour l'APE alors que cette activité est obligatoire dans le programme scolaire. Cette question a été soulevée lors de la commission Association. Discussion sur qui de la commune ou de l'association relève ce financement.
- Stéphane Roux fait un point d'étape sur le travail de recensement des besoins pour le déneigement en vue d'acheter un nouvel engin de déneigement car il est possible d'obtenir des financements du département.
Les vitesses enregistrées par les radars mobiles sont exploitables. Travail à faire.
- Robert Juge : deux estimations du bâtiment de la Cure sont en cours. La toiture est endommagée. Des travaux de sauvegarde sont à envisager.
- Alexandra Poilblanc explique la baisse de dotation horaire présentée lors du dernier CA du collège. Un courrier des Maires est en cours de préparation pour soutenir l'action des professeurs pour relever le montant de cette dotation.
- Pascal Givert invite les conseillers pour l'assemblée générale constitutive d'une MFR sur le territoire (centre de formation professionnelle). Le projet sera présenté lors du conseil de mars.
- Frédéric Allier rencontrera le 14 février le directeur de l'EVS pour le projet de chantier jeunesse.

Fin du conseil à 22 h30

Le Maire

La secrétaire

